

PAR COURRIEL

Québec, le 4 décembre 2023

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 23 novembre 2023

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 23 novembre dernier. Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des renseignements ou des documents suivants :

- Liste de la date de l'obtention de permis de l'OPC des plus vieilles agences de voyages au Québec.

En réponse à votre demande, nous vous transmettons le document que nous détenons en lien avec votre requête. Vous trouverez ci-joint un fichier Excel qui dresse la liste des titulaires d'un permis actif d'agent de voyages, en fonction de leur plus ancienne date d'émission répertoriée. Ces informations correspondent aux plus anciennes données informatisées que nous sommes en état de générer et non aux plus vieilles agences de voyages du Québec.

À noter que certains des renseignements fournis proviennent d'un précédent système informatique implanté en 1995. L'historique de ce système s'appuierait sur des données remontant environ à 1988. Ainsi, il est possible que des dates compilées dans le document remis ne correspondent pas aux premières dates d'émission du permis, mais à des dates de renouvellement de permis. Dans ces cas, les dates des premières émissions se retrouveraient dans des dossiers physiques.

Enfin, sachez que c'est depuis le 30 avril 1975 que les agents de voyages ont l'obligation de détenir un permis pour exercer leurs fonctions.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Raphaël Amabili-Rivet
Responsable de l'accès à l'information

p. j.